

DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER

Communiqué de presse

Paris, le 9 avril 2019

<u>LE CONTRE-PROJET DE LA DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER</u> <u>POUR UNE JUSTE PRÉSENCE DES OUTRE-MER DANS L'AUDIOVISUEL PUBLIC</u>

Alors que le projet gouvernemental est encore flou et sans garantie, la « bascule numérique » précipitée de France Ô risque de conduire à une présence des outre-mer se résumant en 2020 à une « erreur 404 ». Refusant une invisibilité aggravée et définitive, la délégation sénatoriale aux outre-mer a adopté ce mardi 9 avril à l'unanimité un contre-projet pour assurer une juste présence des outre-mer dans l'audiovisuel public et appelé le Gouvernement à corriger sa copie dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel.

La réalité de la présence des outre-mer dans l'audiovisuel est très contrastée : alors que les stations La 1ère font preuve d'un fort dynamisme local avec des moyens contraints, France Télévisions semble avoir oublié sur les écrans du service public que la République ne se limitait pas à son territoire hexagonal.

L'état des lieux dressé est sans appel : les grandes chaînes de la télévision publique se sont **depuis longtemps exonérées de leurs cahiers des charges** et de leur mission de service public de représentation de la population française.

Pour le rapporteur Maurice Antiste (Socialiste et républicain – Martinique) : « si la chaîne France Ô sert d'"alibi" aux autres chaînes du groupe France Télévisions, il en va de la seule responsabilité de celui-ci et de sa tutelle qui ne devraient pas se prévaloir de leur propre turpitude ». Malgré des moyens très modestes, la chaîne souvent critiquée est cependant aujourd'hui le seul canal de visibilité des outre-mer : « couper le signal dès 2020, c'est risquer de faire disparaître les outre-mer des écrans », alerte la rapporteure Jocelyne Guidez (Union centriste – Essonne).

Face à un projet gouvernemental dont elle dénonce la précipitation et le manque de préparation, la délégation formule un ensemble de propositions pour assurer une meilleure visibilité sur l'ensemble des chaînes publiques.

Les rapporteurs proposent ainsi une série d'exigences programmatiques précises visant à être intégrées au cahier des charges du groupe et mieux contrôlées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel : « les outre-mer doivent avoir sur les écrans du service public la juste place qui leur revient », souligne Michel Magras, président de la délégation (Les Républicains – Saint-Barthélemy).

Cette visibilité ne peut se faire aujourd'hui sans le maintien de la diffusion de France Ô sur la TNT. Les rapporteurs appellent cependant à refuser un statu quo stérile concernant France Ô: « il ne s'agit pas de refuser le numérique, il est question d'en assurer le succès en respectant un calendrier adapté qui n'anticipe pas de façon hasardeuse sur l'extinction de la TNT. Nous proposons de faire de France Ô le média global des outremer partout en France, appuyé sur le réseau des stations La lère! ».

Enfin, la délégation insiste sur la nécessité de **renforcer les moyens de productions** de France Ô comme des stations La 1ère, condition *sine qua non* d'une présence renforcée des outre-mer sur les chaînes publiques.

Réunie le mardi 9 avril 2019, la Délégation sénatoriale aux outre-mer présidée par M. Michel Magras (Les Républicains – Saint-Barthélemy) a adopté à l'unanimité le rapport d'information relatif à la représentation et la visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public, présenté par M. Maurice Antiste (Socialiste et républicain – Martinique) et Mme Jocelyne Guidez (Union centriste – Essonne).

Les travaux des rapporteurs s'appuient sur un cycle d'auditions ayant permis d'entendre une soixantaine de personnes au cours d'une **trentaine d'heures d'auditions** au Sénat et lors de **deux déplacements au pôle outre-mer** de France Télévisions, mais aussi sur des analyses statistiques réalisées à partir des **bases de données de l'INA** et une **consultation en ligne** sur le site du Sénat qui a recueilli près de 6 000 réponses.

Le rapport, la synthèse et l'infographie sont disponibles en ligne <u>sur l'espace presse</u> Pour tout renseignement complémentaire : <u>http://www.senat.fr/commission/outre_mer/</u>

#OutremerSénat

Contact(s) presse:

Tina MIQUEL 01 42 34 25 38 - presse@senat.fr